

Communiqué de presse – Le 30 août 2024

Transitions Pro propose 2 nouveaux dispositifs pour financer la reconversion des salariés exposés à l'usure professionnelle

Dans un monde professionnel en constante évolution, la question de l'usure professionnelle, qu'elle soit physique ou mentale, est de plus en plus préoccupante. Les postures répétitives, les environnements de travail contraignants et une charge de travail excessive sont autant de facteurs qui peuvent conduire à l'épuisement des collaborateurs. Face à ces défis, la reconversion professionnelle apparaît comme une solution essentielle pour préserver la santé et le bien-être des salariés.

Dans le cadre de l'allongement des carrières lié au recul de l'âge légal de départ à la retraite, deux nouveaux dispositifs de reconversion professionnelle ont été mis en place et confiés au réseau des Transitions Pro :

Le dispositif Prévention Usure-Reconversion (PUR) : ce dispositif est destiné aux salariés titulaires d'un Compte professionnel de prévention (C2P). Transitions Pro les aide à mobiliser leurs points pour financer une formation vers un nouveau métier, leur offrant ainsi dans un cadre sécurisé une alternative concrète pour sortir de situations professionnelles pénibles

Et **le Projet de Transition Professionnelle FIPU** (Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure Professionnelle), qui s'adresse aux salariés exposés à un ou plusieurs facteurs de risque professionnel ergonomique. Transitions Pro soutient ces salariés en leur permettant d'accéder à un Projet de Transition Professionnelle pour changer de métier. Ce dispositif implique un cofinancement de l'employeur, à hauteur de 5 % du coût de la formation (en moyenne 500 euros), avec une possibilité de prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) concerné.

Dans ces deux dispositifs, **Transitions Pro** joue un rôle central d'accompagnateur. Il aide les salariés à évaluer leur situation, à élaborer un plan de reconversion personnalisé, et à naviguer dans les démarches administratives parfois complexes. De plus, Transitions Pro veille à ce que les projets de reconversion soient viables et alignés avec les besoins du marché du travail dans notre région, garantissant ainsi des opportunités réelles et durables pour les salariés concernés.

Un accompagnement régional au service des salariés

Au cœur des initiatives en faveur du développement des compétences, les associations Transitions Pro sont les lieux régionaux de référence pour conseiller et accompagner les salariés confrontés à des risques de pénibilité ou d'usure professionnelle. Les salariés, concernés par l'un ou l'autre de ces deux dispositifs et qui font le choix de la reconversion, **voient leur parcours sécurisé par Transitions Pro** : coûts pédagogiques financés, salaire et contrat de travail maintenus, frais de mobilité pris en charge.

Contacts Presse

Vanessa Vazzaz – 3Z Communication – vanessa@3zcommunication.fr – 06 62 07 53 34

C'est le cas de Léa (46 ans) et Estelle (24 ans), confrontées à des facteurs de risques ergonomiques dans leur métier respectif, qui ont choisi de se reconvertir. Léa est agent de production dans l'industrie alimentaire et envisage une reconversion en assistant comptable. Estelle, vendeuse en boulangerie, s'oriente désormais vers une carrière de conseillère en insertion professionnelle.

« Mon métier dans l'industrie était particulièrement impactant pour ma santé. Souvent debout, je manipulais des charges lourdes et je travaillais de nuit. J'ai utilisé mon compte professionnel de prévention pour le financement de ma formation d'assistante comptable. Cette reconversion, soutenue par Transitions Pro Hauts-de-France, m'offre la possibilité de commencer une nouvelle vie professionnelle avec moins de contraintes physiques. »

Léa – 46 ans

Depuis le lancement des deux dispositifs en mai, **plus de 70 dossiers ont été déposés chez Transitions Pro Hauts-de-France**. Pour Stéphan Guénézan, Directeur Général de Transitions Pro Hauts-de-France « *le public commence peu à peu à s'approprier ces dispositifs, le nombre de dossiers soumis devrait donc logiquement augmenter dès 2025. La question de l'usure professionnelle est primordiale et la reconversion est une solution qui permet d'accompagner les salariés impactés* ».

Plus d'informations sur www.transitionspro-hdf.fr
dans la rubrique « Nos dispositifs »